

juin juillet aout 2020



## CAHIER DES CHARGES

### APPEL A PROJET QUARTIERS D'ETE

20 au 31 mai 2020

© Rido / Daniel Ernst / Rawpixel.com / Adobe Stock



**Du temps libre à construire,  
des loisirs à choisir,  
des savoirs à acquérir**



La crise du COVID 19, décuple les difficultés économiques et sociales rencontrées par les populations les plus fragilisées (familles monoparentales, personnes en situation de chômage, personnes isolées, jeunes mères).

**Le confinement décidé ayant conduit à la fermeture de tous les établissements d'enseignement dans un département où la question éducative est présente, laisserait 134 500 enfants, adolescents et jeunes Guyanais âgés de 0 à 25 ans en situation de désœuvrement.**

En réponse aux différents enjeux sous-jacents à cette crise, la Caf de la Guyane, l'Etat et la Collectivité territoriale de Guyane lancent un appel à projet en direction des acteurs du territoire (associations, collectivités, entreprises) afin de déployer sur la période de juin à août 2020 des actions à visées éducatives, culturelles, ludiques, sportives de proximité et hors les murs en direction du public âgé de 3 à 25 ans et de leurs familles.

  
**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUYANE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
COLLECTIVITE  
TERRITORIALE DE  
**GUYANE**

## Un appel à projet en direction des acteurs associatifs du territoire souhaitant développer des actions éducatives et ludiques auprès des enfants, adolescents, jeunes et leurs parents

- Cet appel à projet vise à soutenir les acteurs du territoire intervenants dans le champ de la culture (artistique, musicale, scientifique, danse, théâtre...), du loisir, du sport, du numérique, de l'action sociale, de l'éducation populaire, de la prévention, de la parentalité, de l'animation à la vie sociale.
- Cet appel à projet est ouvert aux associations, aux communes ou à leurs établissements.
- Le déploiement de cette offre s'effectuera obligatoirement durant les mois de **juin, juillet et aout 2020**.
- Le public cible de cet appel à projet sont les enfants (3 – 11 ans), jeunes (12 – 25 ans) et leurs familles.

### Des projets alliant qualité, proximité, sécurité et réactivité

Les projets financés devront poursuivre les **objectifs et exigences** suivantes :

1. Permettre à des enfants et à des jeunes de Guyane d'accéder à des loisirs et activités de qualité : ludiques, culturels, éducatifs, scientifiques, littéraires, numériques ou sportifs, de juin à aout 2020.
  - 1.1. Déployer une offre de service répartie sur le territoire accessible au plus grand nombre, et près de chez soi.
  - 1.2. Mettre en place dans un délai court des projets adaptés aux tranches d'âges et aux conditions sanitaires actuelles, alliant accessibilité, sécurité.
2. Permettre aux parents d'obtenir un soutien durant cette période, tant sur les aspects éducatifs, qu'organisationnels.
  - 2.1. Développer une offre en direction des parents confrontés aux difficultés inhérentes au contexte de confinement et de désœuvrement de leurs enfants,
  - 2.2. Prévenir le risque de tension familiales.

### Une offre nécessairement déployée au plus près des familles

Les différentes difficultés rencontrées par les familles durant cette crise nécessitent d'intervenir à proximité des publics, pour favoriser leur implication régulière ou tout simplement les toucher réellement.

En ce sens, l'appel à projet cible une mobilisation des acteurs sur chaque communauté de commune.

Nombre et répartition prévisionnelle des projets		
CCOG	MPA	1 et +
	APATOU	
	SLM	
CACL	MACOURIA	1 et +
	CAYENNE	1 et +
	REMIRE MONTJOLY	1 et +
	MATOURY	1 et +
CCDS	KOUROU	1 et +
CCEG	ST GEORGES / REGINA	1 et +
TOTAL		8 et +, selon le nombre, le dimensionnement et la qualité des projets

## Le public cible

Les actions pourront être menées auprès d'une ou plusieurs tranches d'âges, les actions seront nécessairement adaptées au public cible :

- 3 à 6 ans
- 7 à 11 ans
- 12 à 15 ans
- 16 à 25 ans
- Parents

Les projets devront être déployés en priorité dans les quartiers situés en zones politique de la ville et zones de revitalisation rurale.

## Les critères d'éligibilité

Les projets retenus dans le cadre de cet appel à projet devront répondre aux conditions cumulatives suivantes :

- S'adresser aux enfants (3 – 11 ans), et/ou jeunes (12 – 25 ans) et/ ou leurs parents ;
- S'appuyer sur un professionnel qualifié sensibilisé aux thématiques abordées ;
- Associer les familles ;
- Être déployés à proximité des populations, directement dans les quartiers politique de la ville et/ou « hors les murs »,
- Permettre à chacun d'y accéder quel que soit son niveau de vie (gratuité d'accès)
- Les actions conduites auront un caractère de progression dans le temps (d'une intervention à l'autre)
- Les projets devront démontrer leurs dimensions éducatives et ludiques.

## Critères de sélection

Un comité de sélection étudiera les différents projets selon les critères d'étude suivant :

- Les projets devront répondre aux critères cumulatifs de mise en œuvre pré cités.
- Les projets devront présenter tel qu'indiqué sur la fiche de candidature, le ou les modes opératoires, les objectifs du projet et/ ou des actions déployées, les résultats visés, le public cible, le lieu d'intervention, les modalités de participation des familles, un planning de mise en œuvre précis.
- Les projets devront proposer des outils d'évaluation exploitables et en concordance avec les objectifs d'intervention.
- Le budget prévisionnel devra être accompagné de devis en relation avec les actions et projets proposés, le cas échéant les missions dédiées aux animateurs.

**Le choix des projets retenus respectera un équilibre entre la pertinence des propositions reçues et leur répartition territoriale. Le fonds vise le financement d'au moins 8 projets et davantage selon le nombre, le dimensionnement et la qualité des projets reçus.**

## Modalités de sélection des projets

- Un comité de sélection des projets constitué de la Caf, CTG, Etat se réunira les 2 et 4 juin 2020.
- Les projets sélectionnés feront l'objet d'une convention avec la Caf. **Dans les quartiers politique de la ville, les projets sélectionnés devront également déposer une demande sur Dauphin.**

## Modalités de financement

L'appel à projet bénéficie de fonds Caf, CTG et Etat. Les projets retenus feront l'objet d'une convention d'objectifs avec la Caf de la Guyane.

Une avance de 80 % du montant attribué pourra être versée à la signature de la convention, le solde sera débloqué sur remise du bilan (ANNEXE 3).

Modalités	Actions	Dépenses éligibles	Modalités de financement spécifiques
Offre de service de proximité accessible à tous, financièrement, adaptés aux tranches d'âges et aux conditions sanitaires actuelles, alliant accessibilité, sécurité.	Projets de loisirs éducatifs, sportifs, ludiques, scientifiques, littéraires, numériques, artistiques.	Location bus, voiture, hébergement selon les lieux d'intervention et d'implantation des porteurs de projets, location de locaux, acquisition de matériel sanitaire, achat de matériel pédagogique.	Dans la limite de 20 000 € par porteur de projet et selon le lieu d'intervention <b>en fonction du lieu d'implantation de la structure pour les frais de déplacement et d'hébergement.</b>
		Charges de personnel	Dans la limite de 3 Etp par structure
Projet en direction des parents confrontés aux difficultés inhérentes aux contextes de confinement et de désœuvrement de leurs enfants.	Actions de prévention et d'accompagnement parental sur les tensions familiales, les liens parents enfants, les loisirs...	Location bus, voiture, hébergement selon les lieux d'intervention et d'implantation des porteurs de projets, location de locaux, acquisition de matériel sanitaire, achat de matériel pédagogique.	Dans la limite de 20 000 € par porteur de projet et selon le lieu d'intervention <b>en fonction du lieu d'implantation de la structure pour les frais de déplacement et d'hébergement.</b>
		Charges de personnel	Dans la limite de 3 Etp par structure

## Evaluation, appui aux porteurs

Un bilan intermédiaire sera réalisé avec les services de la Caf durant la période de mise en œuvre. Une évaluation des projets sera conduite par l'ensemble des partenaires ayant été sélectionné pour cet appel à projet. **La fiche bilan de l'appel à candidature devra être retournée au plus tard le 15 septembre 2020.** En lien avec les bilans recueillis, une analyse sera ensuite réalisée par les services de la CAF sur les effets et impacts de cette offre particulière en direction des familles dans ce contexte de crise sanitaire.

### Appui aux porteurs, suivi et accompagnement

L'appui aux porteurs des projets sera assuré par le service développement de la Caf en amont du projet. Le partenariat avec les collectivités locale et territoriales permettra d'apporter un appui aux acteurs dans la mise en œuvre opérationnelle de leurs actions.

## Diffusion de l'appel à projet

L'appel à projet « QUARTIERS D'ETE - DU TEMPS LIBRE A CONSTRUIRE, DES LOISIRS À CHOISIR, DES SAVOIRS À ACQUERIR » sera diffusé via les réseaux de communication de la Caf, de la CTG, des services de l'État (SPDES, DG COPOP, DGCAT, etc.) **du 20 mai au 31 mai 2020.**

## Calendrier prévisionnel de mise en œuvre de l'appel à projet

